




Conseil du statut de la

femme

## Mémoire sur la violence contre les jeunes femmes et les filles

Soumis au Comité permanent de la condition féminine  
de la Chambre des communes dans le cadre de l'étude  
sur la violence envers les jeunes femmes et les filles au Canada



Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude qui veille, depuis 1973, à promouvoir et à défendre les droits et les intérêts des Québécoises. Il conseille la ministre et le gouvernement sur tout sujet lié à l'égalité et au respect des droits et du statut des femmes. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes venant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socioéconomiques et des syndicats.

**Recherche et rédaction**

Geneviève Dumont

**Direction de la recherche**

Hélène Charron

**Recherche documentaire**

Julie Limoges

**Coordination de l'édition**

Sébastien Boulanger

**Révision linguistique**

Bla bla rédaction

**Conception graphique et mise en page**

Guylaine Grenier

**Date de parution**

Septembre 2016

Toute demande de reproduction totale ou partielle doit être faite au Service de la gestion du droit d'auteur du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca)

**Éditeur**

Conseil du statut de la femme

800, place D'Youville, 3<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 6E2

Téléphone: 418 643-4326

Sans frais: 1 800 463-2851

Site Web: [www.placealegalite.gouv.qc.ca](http://www.placealegalite.gouv.qc.ca)

Courriel: [publication@csf.gouv.qc.ca](mailto:publication@csf.gouv.qc.ca)

**Dépôt légal**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

ISBN: 978-2-550-76628-5 (version PDF)

© Gouvernement du Québec



## Introduction

Au fil des ans, le Conseil du statut de la femme s'est penché à de nombreuses reprises sur l'épineuse question de la violence exercée contre les femmes et les filles. Si des efforts ont été consentis depuis des décennies, tout ce qui a été fait ne suffit pas : de nouvelles stratégies pour prévenir et endiguer la violence, en particulier la violence sexuelle, doivent être imaginées et mises en œuvre. Le Conseil a soumis en 2015 au gouvernement du Québec des recommandations en matière d'agression sexuelle<sup>1</sup>. Les propositions faites alors par le Conseil témoignaient de sa préoccupation particulière à l'égard de la violence qui s'exerce contre les jeunes femmes et les filles. Aujourd'hui, le Conseil considère l'invitation du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes comme une nouvelle occasion de rappeler ses réflexions et positions sur la violence exercée contre les jeunes femmes et les filles, tout en proposant quelques pistes d'action pour prévenir et contrer cette violence.

## Mise en contexte : violence et égalité

Du point de vue du Conseil, toutes les formes de violence dirigées contre les femmes et les filles (agressions sexuelles, cyberviolence, violence entre partenaires intimes, harcèlement sexuel, traite des femmes et des filles, mutilations génitales, exploitation sexuelle et les violences basées sur l'honneur) ont comme dénominateur commun les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes.

## La violence exercée contre les jeunes femmes et les filles

Au Québec, comme ailleurs au Canada, les jeunes femmes sont à risque en matière de violences sexuelles. On estime qu'en Amérique du Nord, entre 15 % et 25 % des femmes en âge de fréquenter le collège ou l'université subiront une forme d'agression sexuelle pendant leurs études (Lichty, Campbell et Schuiteman, 2008, citées dans Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, page consultée le 30 août 2016). La période de l'adolescence se caractérise par une plus grande prévalence de la violence (Rinfret-Raynor et Lesieux, 2014, p. 2)<sup>2</sup>, en particulier la violence sexuelle. Les données québécoises révèlent que les adolescentes appartenant au groupe d'âge des 15 à 17 ans sont les plus touchées par les agressions sexuelles (Ministère de la Sécurité publique, 2016, p. 19).

---

1 CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2015). *Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle : mémoire*, Québec, Conseil du statut de la femme, 55 p.

2 Au Québec, la proportion de jeunes du secondaire déclarant avoir subi de la violence est plus importante chez les filles que chez les garçons (36 % c. 25 %). Un constat similaire ressort pour la violence psychologique (27 % c. 17 %) et sexuelle (15 % c. 5 %) (Traoré, Riberdy et Pica, 2013, p. 102).

## La violence dans les relations amoureuses

Au Québec, une fille sur cinq rapporte au moins un épisode de coercition sexuelle de la part de son partenaire amoureux, tandis que le rapport est de 1 sur 15 pour les garçons (Hébert *et al.*, page consultée le 30 août 2016). Les adolescentes victimes de violence dans leurs relations amoureuses sont de deux à cinq fois plus à risque d'être victimes d'agression sexuelle à l'âge adulte (Collin-Vézina, Hébert et Daigneault, page consultée le 30 août 2016). Un lien indéniable existe entre la persistance de l'idéal romantique dans l'imaginaire des adolescentes et la violence vécue par les filles dans les relations amoureuses (Fernet, 2005, p. 153-168; Conseil du statut de la femme, à paraître). En outre, les inégalités observées dès l'adolescence reflètent une socialisation genrée renforcée par l'idée d'un « ordre naturel des choses » selon lequel les garçons seraient animés par des pulsions sexuelles impérieuses (ce qui expliquerait, voire justifierait la violence sexuelle) et les filles par des besoins affectifs innés (ce qui les amènerait à tolérer la violence pour préserver la relation).

## Prioriser la prévention

Pour réduire les agressions sexuelles et augmenter le taux de dénonciation de ces crimes, il faut combattre en priorité les croyances qu'entretient encore une grande partie de la population au sujet des comportements des jeunes femmes et des filles et des agressions sexuelles<sup>3</sup>. De l'avis du Conseil, il n'est pas suffisant de s'attaquer aux manifestations des rapports inégalitaires de sexe que sont les stéréotypes. Il faut aussi donner aux jeunes et aux adultes les moyens de comprendre pourquoi, malgré certaines avancées, les inégalités perdurent, et de saisir que les femmes en paient encore le prix à tous les âges et dans toutes les sphères de leur vie. La violence exercée contre elles en est un exemple manifeste.

## Recommandations

- **Adopter une vision d'ensemble axée sur la prévention**

Le Conseil recommande d'adopter une vision d'ensemble pour mettre fin à toutes les formes de violence perpétrées contre les femmes et les filles, une vision qui mobiliserait les efforts de tous les partenaires, de manière concertée et cohérente. Cette vision s'appuierait en priorité sur une approche préventive inscrite dans les différents milieux de vie, en particulier dans les établissements d'enseignement (du primaire à l'université) auprès des jeunes, filles et garçons, de façon systématique et continue.

---

<sup>3</sup> De telles conceptions stéréotypées suggèrent par exemple que les victimes acceptent des relations sexuelles dont elles se plaignent par la suite, qu'une fille qui dit non veut en fait dire oui, ou que les tenues vestimentaires des femmes et des filles, leurs attitudes et leurs comportements provoquent les agresseurs. Ces croyances sont préjudiciables. En effet, les recherches démontrent qu'elles sont en corrélation avec la perpétration réelle de la violence sexuelle et qu'elles aident à créer un environnement où les femmes (et les filles) sont considérées comme des cibles légitimes de la violence sexuelle (Université d'Ottawa, [2015], p. 13).

- **Repenser l'éducation à la sexualité**

Le Conseil recommande que l'éducation à la sexualité proposée dans les écoles ne soit pas uniquement axée sur la prévention des risques, mais qu'elle porte aussi sur d'autres sujets, tels que les relations interpersonnelles (gestion des conflits, entre autres), le désir, le plaisir, le consentement sexuel, l'amour, l'intimité et, bien entendu, la compréhension des normes sociales dominantes qui régissent la sexualité et l'ensemble des rapports entre les femmes et les hommes.

Il importe aussi pour le Conseil que la sexualité soit abordée de manière plus positive et que le discours privilégié par les adultes (parents, personnel enseignant, experts, chercheurs, etc.) encourage les filles et les garçons à réfléchir et à s'exprimer en dehors d'une conception de la sexualité essentiellement basée sur les différences biologiques. Il y a urgence d'entendre et de considérer la parole des jeunes sur les enjeux de la sexualité et de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de poursuivre le dialogue<sup>4</sup>. Le Conseil recommande également que la prévention de la violence soit portée non seulement par les femmes et les institutions sociales, mais aussi par les jeunes hommes et les garçons.

- **Prévention et intervention précoce dans les collèges et les universités**

La plupart des collèges et universités canadiens n'ont pas de politique pour prévenir et contrer les violences sexuelles sur leurs campus. Le Conseil recommande donc qu'à l'exemple de l'Ontario<sup>5</sup>, chaque province se dote d'un plan d'action pour lutter contre la violence sexuelle, notamment sur les campus.

- **Se préoccuper des jeunes femmes et des filles appartenant aux groupes les plus vulnérables**

Dernièrement, le Conseil s'est senti particulièrement interpellé par le sort réservé aux femmes immigrantes qui ne parlent ni français anglais et qui sont victimes de violence de la part de leur conjoint les parrainant<sup>6</sup>. À cet égard, le Conseil trouve pertinentes les recommandations faites par les représentantes des maisons d'hébergement, qui demandent que soient mis en place des mécanismes de suivi des immigrantes parrainées et de leur conjoint ainsi que des services adéquats d'interprètes (Monastesse, citée dans Dutrisac, 2016, p. A3).

---

4 Un avis du Conseil en préparation porte sur la vie amoureuse et sexuelle des adolescentes de 12 à 17 ans. Le Conseil a souhaité aller à la rencontre des adolescentes québécoises pour leur donner voix au chapitre sur les enjeux qui les concernent.

5 GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO (2015). *Ce n'est jamais acceptable: plan d'action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels*, [en ligne], <http://bit.ly/1P3reSB> (Page consultée le 29 août 2016).

6 « Les femmes immigrantes violentées, et à plus forte raison les femmes parrainées ou sans statut, choisissent généralement de ne pas porter plainte » (Monastesse, citée dans Dutrisac, 2016, p. A3).

## Bibliographie

- COLLIN-VÉZINA, Delphine, Martine HÉBERT et Isabelle DAIGNEAULT (Page consultée le 30 août 2016). « Coup d'œil sur les agressions sexuelles : agressions sexuelles commises sur les enfants : un tour d'horizon des constats de la recherche », dans *Coup d'œil/Observatoire sur la maltraitance envers les enfants*, [en ligne], <http://bit.ly/1MmvZUS>
- DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONDITION FÉMININE DE L'ONTARIO (Page consultée le 30 août 2016). *Statistiques : la violence à caractère sexuel*, [en ligne], <http://bit.ly/2cubtFb>
- DUTRISAC, Robert (2016). « Les immigrantes victimes de violence conjugale sont mal protégées par l'État, selon les maisons d'hébergement », *Le Devoir*, 24 août, p. A3.
- FERNET, Mylène (2005). *Amour, violence et adolescence*, Québec, Presses de l'Université Laval, 249 p.
- HÉBERT, Martine, *et al.* (Page consultée le 30 août 2016). « Coup d'œil sur les relations amoureuses à l'adolescence et la maltraitance : violence dans les relations amoureuses à l'adolescence : constats et approches préventives », dans *Coup d'œil sur les relations amoureuses à l'adolescence et la maltraitance*, [en ligne], <http://bit.ly/26k6Typ>
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2016). *Infractions sexuelles au Québec : faits saillants 2014*, [en ligne], Québec, Ministère de la Sécurité publique, 42 p., <http://bit.ly/2cRdedU> (Page consultée le 30 août 2016).
- RINFRET-RAYNOR, Maryse et Élisabeth LESIEUX (2014). « Introduction », dans Maryse Rinfret-Raynor, *et al.* (dir.), *Violences envers les femmes : réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, « Problèmes sociaux et interventions sociales », p. 1-10.
- TRAORÉ, Issouf, Hélène RIBERDY et Lucille A. PICA (2013). « Violence et problèmes de comportement », dans *L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011 : le visage des jeunes d'aujourd'hui : leur santé mentale et leur adaptation sociale*, Québec, Institut de la statistique du Québec, tome 2, p. 81-110.
- UNIVERSITÉ D'OTTAWA ([2015]). *Rapport du Groupe de travail sur le respect et l'égalité : mettre fin à la violence sexuelle à l'Université d'Ottawa*, [en ligne], Ottawa, Université d'Ottawa, 59 p., <http://bit.ly/1tzs7I9> (Page consultée le 30 août 2016).



[www.placealegalite.gouv.qc.ca](http://www.placealegalite.gouv.qc.ca)

*Conseil du statut  
de la femme*

Québec 